



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



19119440

le,

Déposé / Reçu le

28 AOUT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0676 517 194

Nom

(en entier) : NICMAT

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue du Général de Ceuninck 11, 1020 Bruxelles

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2019:

Les associés de la SPRL NICMAT sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 26 août 2019 à 17H30.

1. ORDRE DU JOUR :

Le point sur l'ordre du jour est le transfert de siège social.

Transfert de siège social :

Anciennement situé à 1020 Bruxelles, Avenue du Général de Ceuninck 11, le siège social est transféré à 1785 Brussegem, Steenweg op Asse 4.

2. VOTE : L'assemblée générale extraordinaire a décidé par unanimité de votes d'adopter ces mesures.**3. LEVÉE DE LA SEANCE :** L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Pour extrait conforme,
CACAU Grigore Daniel
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2019 - Annexes du Moniteur belge